

Syndicat mixte SUSI
(Somme d'USages Internet)
83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.agence-susi.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@agence-susi.fr

OBJET :

**02 –PHILEAS NET –
positionnement
stratégique sur la
gestion du réseau**

Date de convocation :
24 mars 2009

Date de séance :
30 mars 2009

Date d'affichage : date du
dépôt en préfecture

Membres en exercice : 22

Membres présents : 12

Membres votants : 12

Adoptée à la majorité

POUR 7
CONTRE : 5

ABSENTS : cf. PVS

Excusés : cf. PVS

**Jours et heures
d'ouverture de l'Agence :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE SUSI

L'an deux mille neuf, le 30 mars à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR, Président

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel DUBOIS, Denis CADIX, Michel CAPON, Olivier JARDE, Marion LEPRESLE, Daniel LEROY, Jean-Claude RENAUX, Laurent SOMON, Jean-Pierre TETU, Michel WATELAIN, Jean-Marc WISSOCQ

Secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

Le COMITE SYNDICAL

- Vu le rapport du Président relatif au positionnement stratégique du syndicat mixte relatif à la gestion du réseau PHILEAS NET
- Vu la proposition du Président de rajouter à l'article 1 du projet de délibération initial, la phrase « *Les statuts du syndicat mixte devront être modifiés à cet effet, au titre du positionnement stratégique* »,

DELIBERE

ARTICLE 1 – Les propositions du Président portant positionnement stratégique du syndicat mixte SUSI (futur SOMME NUMERIQUE) quant à la gestion du réseau PHILEAS NET sont approuvées. Les statuts du syndicat mixte devront être modifiés à cet effet, au titre du positionnement stratégique.

ARTICLE 2 - Le Président est autorisé à entreprendre toute démarche pour doter le Syndicat Mixte de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage nécessaire à la mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle gestion du réseau PHILEAS NET.

ARTICLE 3 – La préparation des consultations visant à définir la nouvelle gestion des activités du Centre Serveur et de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage des extensions du réseau PHILEAS NET dans le cadre de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est approuvée.

ARTICLE 4 - Les investissements relatifs au RESEAU seront financés sur les bases suivantes :

A - Au cas où la gestion du réseau, déductions faites des provisions pour extensions et autres charges, dégagerait un résultat positif, la moitié de ce résultat sera affecté à la réduction proportionnelle des demandes annuelles formulées au Conseil Général de la Somme et à Amiens Métropole au titre de la prise en charge des annuités d'emprunt du Syndicat Mixte.

B - Les investissements dits « de couverture du territoire » c'est-à-dire le programme « NRA ZO » seront poursuivis sur la base des financements recueillis par le Syndicat Mixte auprès de ses membres, des autres collectivités territoriales, de l'Etat et de l'Europe. Les investissements d'extension pour l'adduction de sites publics à PHILEAS NET (boucle de l'Abbevillois) seront financés de la même façon.

C - Les investissements dits « de concurrence sur les services », c'est-à-dire ceux permettant l'extension du dégroupage de la boucle locale de France TELECOM, voire de la sous-boucle, devront être financés par le syndicat mixte et équilibrés dans le cadre de la commercialisation du réseau. Des mécanismes de garantie d'emprunt pourront, le cas échéant, être mis en place auprès des membres du syndicat mixte ;

D - Les investissements d'extension pour desserte de clients à la demande d'opérateurs devront être financés sur le même mode.

ARTICLE 5 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Amiens, le

Le Président

Déposé en
Préfecture de la
Somme
le 1^{er} avril 2009